

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 22 août 2018

Communiqué de presse

Mise en cause de fonctionnaires dans la pétition de soutien à la famille DURAND

Franck Robine, Préfet de la Martinique a été informé de l'existence d'une pétition proposée en soutien à la famille DURAND.

Cette pétition met directement en cause l'action d'un agent de la Préfecture et d'un agent de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

La mise en cause personnelle d'agents de la Préfecture et de L'OFFI n'est pas acceptable.

Le Préfet tient en effet à rappeler que le traitement de la situation de cette famille a été fait dans le respect du droit et des procédures mais aussi en équité au regard des 250 autres ressortissants dominiquais accueillis en Martinique après le passage du cyclone MARIA et maintenant rentrés chez eux.

C'est bien évidemment suivant l'observation de ces procédures et de ce droit que s'inscrit l'intervention des agents de la Préfecture et de l'OFII qui ne sauraient être mis en cause personnellement au prétexte que les décisions prises par le Préfet ne vont pas dans le sens attendu par les demandeurs.

Le Préfet se réserve le droit d'examiner toute suite qui pourrait être donnée à cette mise en cause personnelle injustifiée.

Ainsi qu'il l'a été indiqué à la délégation reçue en préfecture le 20 août dernier, les nouveaux éléments communiqués, relatifs à la situation de la famille DURAND, sont en cours d'examen.